

# *Gestion des plans d'épandage agricole*

## *A l'aide d'un outil SIG (MapInfo, ArcView, GvSIG, QGIS)*

### **Phase de préparation du travail**

Contact : [fabien.guerreiro@gmail.com](mailto:fabien.guerreiro@gmail.com)

Réadaptation d'un exercice UMR3S, pour le Ministère de l'Agriculture  
Crédits : L'utilisation de ce support et des données qui l'accompagnent est réservée au cadre de la formation

## Contexte

Le SIG “informatisation des plans d'épandage en Loire-Atlantique” développé à l'initiative de la DDAF 44 porte sur la mise à disposition des services de l'état d'un outil commun de saisie et d'exploitation des données concernant les plans d'épandage. Cet outil doit aider les services de l'Etat à instruire les dossiers liés à l'épandage de matières organiques sur les terres agricoles (boues urbaines, déchets émanant d'industries agroalimentaires et effluents d'élevage)

A terme, une meilleure gestion administrative de ces dossiers contribue à la préservation de la qualité des milieux naturels (eau, sol) en évitant la concentration de l'épandage des effluents d'élevage dans certaines zones, en permettant la traçabilité des zones potentiellement épandues, ...

### Terminologie utilisée :

Voir le dictionnaire du SANDRE pour des définitions plus complètes.

- **Le pétitionnaire** : c'est le producteur de produits d'épandage. Il est identifié par un numéro “PACAGE” dans la base de données de la DDAF.
- **Le dossier d'épandage** : la nature du dossier (installation classée soumise à autorisation ou déclaration), la date de dépôt, les surfaces et quantités déclarées à l'épandage, les prêteurs de terre éventuels....
- **Les produits d'épandage** : qualifiés par certains de “déchets”, il s'agit de produits “non désirés” à valoriser au mieux par l'épandage agricole (boue, lisier, fumier).
- **Les sites de production** : correspondent aux lieux de stockage des produits (la localisation en X et en Y).
- **Le plan d'épandage** : (constitué d'îlots d'épandage) = les zones déclarées "épandables" par le pétitionnaire (contour et localisation)
- **Remarque** : Une même zone peut être déclarée pour l'épandage dans des dossiers différents. Des plans d'épandages et îlots d'épandage peuvent donc se superposer en tout ou partie.

### Exemples d'utilisation :

En dehors des usages administratifs (gestion de dossiers, courriers, ...) la dimension géographique du système d'information doit permettre par exemple de réaliser quelques opérations de contrôle :

- Contrôler les doublons : vérifier que le plan d'épandage en cours d'instruction, respecte bien les règles de superposition d'épandage pour le cas où la géographie de ce plan « intersecterait » des plans d'épandage déjà agréés.
- Rendre possible la vérification visuelle (à l'écran) du respect d'autres règles d'épandage par l'affichage des données internes ou externes à la DDT (ex DDAF) en sous-couche du plan d'épandage en cours d'instruction. L'utilisateur doit pouvoir mesurer des distances terrain directement à l'écran.
- Automatiser certaines des opérations de vérification précédentes: distance à un cours d'eau (en mode vecteur ou raster), respect des contraintes de pente (en mode vecteur ou raster), intersection avec un périmètre de protection de captage (en mode vecteur).



## Démarche globale du travail

### Démarche générale de travail

Sites de  
production  
(pas à jour)  
SHP

Scan25  
référencé  
ECW

Communes  
erronées  
MIF

Données  
communales  
DBF

Îlots  
d'épandage  
(pas à jour)  
SHP

Orthophotoplan  
référencé  
ECW

Rivières  
SHP

Liste des fichiers  
disponibles  
(Repris dans le fichier  
de métadonnées)

Carte de « Localisation des îlots d'épandage :  
Commune d'Herbignac »